
LES
STATUTS PROVINCIAUX
 DU
BAS-CANADA.

Anno Regni GEORGII III. Quinquagesimo Quinto.

SON EXCELLENCE.

SIR GEORGE PREVOST, Bart.

GOUVERNEUR EN CHEF.

“ **A**U Parlement Provincial, commencé et tenu à Québec le vingt-unième
 “ jour de Janvier, *Anno Domini*, Mil huit cent quinze, dans la cinquante
 “ cinquième année du Règne de Notre Souverain Seigneur GEORGE Trois,
 “ par la Grace de Dieu, ROI du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d’Ir-
 “ lande, Défenseur de la Foi,” &c.

“ Etant la première Session du Huitième Parlement Provincial du Bas-Canada.”

C A P. I.

ACTE pour remettre en force et continuer, pour un tems limité, et amender deux différens Actes y mentionnés pour mieux régler la Milice de cette Province.

[*Expiré.*]

C